

# **MOUGINS** **CÔTE d'AZUR** FRANCE

Service Juridique  
330 Avenue de la Plaine  
06250 MOUGINS

**MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, AVEC DROITS EXCLUSIFS, EN VUE DE L'EXPLOITATION DU CAFE DE LA PLACE SIS 39 PLACE DES PATRIOTES A MOUGINS (06250)**

**ANNEXE**  
**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (*nom, prénom*) -----  
demeurant (*adresse*)-----

-----  
candidat à une mise en concurrence pour occupation du domaine public (*préciser sa nature*)  
-----

-----  
agissant :

(1) – en nom propre

(1) – en qualité de représentant d'une société

(*nom de la société et adresse du siège social*)-----  
-----

atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux :

- **Code du travail**

Articles L 8221-1 à L 8224-6 (*travail dissimulé*)

Article L 8251-1 (*travailleurs étrangers*)

Article L 8231-1 (*marchandage*)

Article L 8241-1 (*prêt illicite de main d'oeuvre*)

- **Code pénal**

Articles 222-38 et 222-40 (*du trafic de stupéfiants*).

Articles 313-1, 313-2 et 313-3 (*de l'escroquerie*).

Articles 314-1, 314-2 et 314-3 (*de l'abus de confiance*).

Articles 324-1, 324-2, 324-3, 324-4, 324-5 et 324-6 (*du blanchiment simple et du blanchiment aggravé*).

Articles 421-2-1 et 421-5 – 2<sup>e</sup> alinéa (*des actes de terrorisme*).

Article 433-1 (*de la corruption active et du trafic d'influence commis par les particuliers*).

Article 434-1 et suivants (*des entraves à l'exercice de la justice*).

Articles 435-2, 435-3 et 435-4 (*de la corruption et du trafic d'influence passifs et actifs portant atteinte à l'administration publique et à l'action de la justice des Communautés européennes, des Etats membres de l'Union européenne, des autres Etats étrangers et des autres organisations internationales publiques*).

Articles 441-1, 441-2, 441-3, 441-4, 441-5, 441-6, 441-7, 441-9 (*des faux*).

Article 450-1 (*de la participation à une association de malfaiteurs*).

- **Code général des impôts**

Article 1741 (*fraude fiscale*)

Date et signature :

Cachet du candidat (le cas échéant),

(1) Rayer la mention inutile